



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 4 octobre 2012

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015

Objet du document

Le présent document est soumis pour discussion et décision sur les contributions de l'OIT à la mise au point du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le Conseil d'administration est invité à examiner les questions soulevées, à recenser les priorités de l'Organisation et à prier le Directeur général de prendre des mesures en conséquence (voir le projet de décision figurant au paragraphe 28).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques et en particulier le résultat stratégique relatif à la cohérence des politiques.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Voir le projet de décision figurant au paragraphe 28.

Unité auteur: Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION).

Documents connexes: GB.316/POL/3.

Résumé

Le présent document a pour but de situer le contexte dans lequel s'inscrit le débat sur le programme de développement pour l'après-2015, de proposer un aperçu des initiatives prises à cet effet par l'Organisation des Nations Unies et de montrer comment l'OIT y participe. Il s'agit également de mettre en lumière l'impact que l'adoption de ce nouveau programme de développement pourrait avoir pour l'Organisation et ses objectifs stratégiques. La voie qui doit conduire à la conclusion d'un accord définitif risque d'être complexe, mais l'OIT tient là une occasion de montrer à quel point il est important de faire du travail décent pour tous un objectif fondamental. Il faudra pour cela que le Bureau délivre des messages forts à chacune des étapes du processus engagé par l'ONU, et que les mandants nationaux apportent leur concours aux négociateurs détachés dans les pays, tout particulièrement au stade ultime de la rédaction. Le Bureau élaborera une stratégie à cet effet. Il se propose notamment de soutenir les efforts des mandants en organisant à leur attention des séances d'information régulières et d'approfondir son travail technique sur les indicateurs de progrès. En juin 2013, la discussion générale sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts à la Conférence internationale du Travail pourrait donner une portée encore plus large aux messages fondamentaux de l'OIT, en permettant notamment de mettre en lumière le rôle essentiel que joue le travail décent dans les composantes économique, sociale et environnementale du développement, et de proposer des actions à entreprendre dans le cadre mondial à venir. Le Directeur général du BIT pourrait avoir pour mission de communiquer ces messages à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les mandants de l'OIT devront veiller à ce que l'Agenda du travail décent fasse partie intégrante du programme mondial et des stratégies nationales de développement.

I. Le travail décent et le défi du développement

1. Au lendemain d'une crise financière et économique mondiale aux séquelles prolongées, l'emploi et la protection sociale sont devenus des thèmes prioritaires dans tous les pays, riches et pauvres. Cette redéfinition des priorités a pour effet d'élargir le champ d'action du programme de développement international, circonscrit au cours de la dernière décennie à la réduction de la pauvreté et à l'aide humanitaire aux plus démunis. La crise nous enseigne en effet que l'aide peut effectivement affranchir de la pauvreté, mais que ses bénéficiaires n'en restent pas moins vulnérables, et leurs moyens de subsistance précaires, tant que ne sont pas réunies les conditions globales d'une croissance et d'un développement équitables et durables, susceptibles de profiter à tous. Si l'on se tourne vers l'avenir, on constate que la mise en place d'un cadre mondial de développement plus complet est d'autant plus urgente que les perspectives économiques mondiales demeurent incertaines et changeantes, que les inégalités, source de tensions sociales et politiques, ne cessent de s'accroître et que de nouvelles formes de vulnérabilité liées au changement climatique sont en train de voir le jour.
2. Ce changement des priorités, qui a pour effet de replacer la lutte contre l'extrême pauvreté (notamment à l'aide d'une série de seuils sociaux à franchir, comme le revenu de 1 dollar E.-U. par jour) dans une perspective plus large, dans laquelle la réduction de la pauvreté est associée à l'intégration, à l'équité, à la durabilité, ne fait que mettre en évidence l'intérêt que présente l'Agenda du travail décent pour les initiatives menées au niveau international dans le domaine du développement. Par exemple, comme indiqué dans un document séparé établi pour le Conseil d'administration, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 (Rio+20) mentionne à de nombreuses reprises le plein emploi productif et le travail décent. Il soutient également

les initiatives mondiales portant sur l'emploi des jeunes et la protection sociale ¹. La Conférence a notamment proposé de définir pour l'après-2015 un ensemble d'objectifs qui ménageront une égale importance aux composantes économique, sociale et environnementale du développement durable.

3. Parallèlement, une réflexion s'est engagée dans le système multilatéral sur l'importance des capacités de production, des transformations structurelles, du développement de l'entreprise et de la création d'emplois pour la réussite des stratégies de développement. L'un des principaux objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV) à Istanbul, en mai 2011, est de surmonter les obstacles d'ordre structurel rencontrés par les PMA dans l'éradication de la pauvreté; il faut pour cela renforcer leur capacité de production, moyennant des investissements dans divers domaines – infrastructures, agriculture, énergie, science et technologie, développement du secteur privé, capacités humaines et sociales ². Dans le même ordre d'idées, l'une des principales conclusions du «Manar de Doha», conclu lors de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) en avril 2012, est que, dans un système commercial multilatéral solide et axé sur le développement, l'investissement productif, l'entrepreneuriat, la compétitivité, le progrès technologique et la diversification économique constituent de puissants leviers face au problème de la pauvreté ³. L'examen ministériel annuel du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) (New York, juillet 2012) a marqué le franchissement d'une étape supplémentaire, en permettant de synthétiser les réflexions engagées sur la définition d'un programme de croissance et de développement plus global ⁴.
4. La déclaration ministérielle adoptée lors de la réunion de haut niveau de 2012 confirme la volonté de l'ECOSOC de promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent et de les mettre au service des objectifs de développement établis au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ⁵. Elle confirme également que l'OIT joue en la matière un rôle de premier plan et définit les principaux éléments de programmes d'action destinés à promouvoir une croissance économique durable, inclusive et équitable. Les mesures proposées portent sur de multiples domaines: intégration des politiques macroéconomiques, des politiques de l'emploi et des politiques sociales; le secteur privé, qui doit être dynamique, ouvert, performant, et socialement responsable; les compétences, l'éducation et les politiques actives du marché du travail; la législation du travail, les systèmes de salaire minimum, les institutions de négociation collective et l'administration du travail; les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail; un dialogue social généralisé. La déclaration rappelle l'engagement qui a été fait d'adopter les approches énoncées dans le Pacte mondial pour l'emploi, souligne la nécessité d'assurer une protection sociale à tous les membres de la société et préconise la mise en place de socles de protection sociale définis au niveau national, conformément à la recommandation n° 202 de l'OIT. Elle invite

¹ Document GB.316/POL/3.

² A/CONF.219/3/Rev.1.

³ CNUCED, TD/500/Add.2.

⁴ Le thème de l'examen ministériel annuel de 2012 était le suivant: «Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux et en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement».

⁵ ECOSOC, E/2012/L.10*.

instamment les gouvernements à relever ce défi qui constitue un enjeu mondial: assurer un travail décent et productif aux jeunes, femmes et hommes. Elle confirme enfin qu'il est important que la question du plein emploi productif reste dans l'ensemble du système des Nations Unies un thème clé transversal, et propose de lui consacrer une place centrale dans les débats consacrés à l'après-2015.

5. En dehors du système des Nations Unies, les pays du G20 ont mis en place leur propre groupe de travail sur le développement en vue de compléter les initiatives existantes et de remédier à leurs insuffisances. La réunion récemment tenue à Los Cabos a mis l'accent sur la croissance verte partagée, les infrastructures et la sécurité alimentaire. Le Plan d'action pluriannuel sur le développement arrêté à Séoul en 2011 couvre un éventail très large de questions – développement des ressources humaines, commerce, secteur privé et création d'emplois, croissance et résilience, intégration financière et mobilisation des ressources nationales ⁶. Dans chaque région, le G20 s'appuie sur diverses organisations internationales compétentes, l'OIT jouant un rôle de premier plan dans les domaines du développement des compétences et de la protection sociale.
6. D'une manière générale, il semble que se soit dégagé de ces initiatives récentes un consensus sur le fait que l'éradication de la pauvreté et le développement constituent l'aboutissement d'un ensemble complexe de transformations économiques et sociales mettant en jeu les principaux éléments de l'Agenda du travail décent ⁷. On constate également un changement de ton dans le débat sur l'efficacité de l'aide, débat houleux qui a débuté avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et s'est poursuivi par le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement mis en place lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide; si l'on attache toujours autant d'importance à l'efficacité de l'aide, on considère de plus en plus fréquemment que cette dernière gagnera en efficacité si l'on tient compte de toutes les répercussions qu'elle est susceptible d'entraîner sur le plan du développement, et qu'il convient d'associer un vaste ensemble d'acteurs, étatiques et non étatiques.
7. Ce ton nouveau s'accompagne de changements majeurs dans les divers projets d'aide au développement, notamment d'une réduction du volume de l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, d'une augmentation massive des fonds privés affectés à l'aide humanitaire, d'un recours accru aux ressources nationales chez les pays bénéficiaires, et de l'émergence de nouvelles modalités de coopération qui promeuvent des interventions plus résolument ancrées dans la production et l'emploi, comme la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et les partenariats public-privé ⁸. Le Bureau a pris d'importantes mesures pour tirer parti de ces évolutions, par l'intermédiaire notamment de son Programme de coopération Sud-Sud avec le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Le système des Nations Unies reste cependant le deuxième plus grand donateur du programme de coopération technique de l'OIT ⁹.

⁶ G20: *2012 Progress Report of the Development Working Group* (Los Cabos, juin 2012).

⁷ Le thème de l'emploi est également le principal sujet du *Rapport sur le développement dans le monde 2013* de la Banque mondiale (à paraître).

⁸ En 2010, les sources autres que celles du Comité d'aide au développement – notamment les sources privées, les fonds mondiaux et la coopération multi et bilatérale ne relevant pas du CAD – ont représenté, selon les estimations, 40 pour cent du volume total de la coopération internationale pour le développement, contre 25 pour cent en 2006 (ECOSOC, E/2012/78).

⁹ BIT: «Mobilizing resources for decent work and social justice» (PARDEV, Genève, juillet 2012).

II. Evaluer et repenser le programme de développement des Nations Unies

8. Au cours de la dernière décennie, les OMD ont constitué un cadre mondial de toute première importance pour une action concertée en faveur du développement. Ils ont accru l'impact des campagnes de sensibilisation axées sur la réduction de la pauvreté et le développement humain, ont permis de mobiliser les pouvoirs publics et d'améliorer la coordination de l'aide. Ils étaient assortis d'une série d'objectifs et de cibles formulés en termes simples, qui ont facilité les activités de suivi et le partage des responsabilités. Nous approchons de l'année 2015, soit l'échéance qui a été fixée pour la réalisation des objectifs, et l'on procède actuellement à l'évaluation des résultats et au bilan de la stratégie.
9. Il ressort de cette évaluation que d'importants progrès ont été accomplis, mais à des rythmes différents selon le pays ou l'objectif considéré¹⁰. La pauvreté reste très répandue dans de nombreuses régions. Des insuffisances criantes demeurent: faim, sous-nutrition, mortalité maternelle. Les progrès marquent le pas en ce qui concerne les objectifs environnementaux et les initiatives prises en vue de renforcer les partenariats mondiaux pour le développement semblent également bien hésitantes. Accélérer les progrès d'ici à 2015 est donc une priorité pour l'ONU, mais l'on sait désormais que cela implique de tout mettre en œuvre pour assurer une croissance économique stable, équitable, et partagée par tous¹¹.
10. D'une manière générale, il est reconnu que le consensus mondial sur l'éradication de la pauvreté est la principale réalisation à porter au crédit des OMD. On considère également que l'importance que les OMD attachent à la dépense sociale et à l'organisation transparente des services sociaux est d'autant plus précieuse qu'elle intervient dans le contexte d'une mondialisation accélérée. Les objectifs et les cibles des OMD ont pourtant été critiqués par certains, au motif qu'ils tendraient à donner du développement une image simplifiée à l'extrême et à détourner l'attention de questions qui, en matière de développement, revêtent un caractère d'urgence – mondialisation équitable, inégalités, égalité entre les sexes, droits de l'homme, macroéconomie, emploi¹².
11. Les organisations de défense des droits de l'homme, les ONG et les syndicats ont vivement critiqué le peu d'attention porté aux principes et aux normes d'égalité, de participation et d'universalité¹³. D'autres ont fait observer que la place privilégiée ménagée par les OMD à des objectifs arrêtés au niveau mondial a eu pour effet de disqualifier le débat national et l'appropriation des politiques par les pays, en faveur de stratégies rudimentaires dirigées par les donateurs¹⁴. D'autres encore estiment que la conception des cibles et des objectifs

¹⁰ DAES: *Millennium Development Goals Report 2012* (New York, 2012).

¹¹ Nations Unies: *Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: Options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015*, rapport annuel du Secrétaire général, Assemblée générale, 67^e session, 2012.

¹² Nations Unies: *The United Nations Development Strategy beyond 2015*, note d'orientation du Comité des politiques de développement (juin 2012).

¹³ Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme: *Revendiquer les objectifs du Millénaire pour le développement: Une approche fondée sur les droits de l'homme* (Genève, 2008).

¹⁴ Rolph von der Hoeven: *MDGs post 2015: Beacons in turbulent times or false lights?*, document d'information de l'équipe de travail du système des Nations Unies sur l'après-2015.

laisse à désirer et doutent de leur capacité à mesurer les progrès accomplis¹⁵. Ainsi, bien que les OMD aient été élaborés sur la base de principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et acceptés par l'ensemble des Etats membres, il ne demeure pas moins que l'établissement des cibles et des objectifs s'est fait dans une optique directive, faisant dans une large mesure l'économie de la participation et du débat avec toutes les parties prenantes. Il est exact que ces cibles et objectifs ont été mis au point par une commission technique des Nations Unies, la Banque mondiale et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, ce qui a été vivement critiqué par la société civile et explique notamment la tiédeur à leur endroit d'un certain nombre de gouvernements de pays en développement¹⁶.

12. L'emploi et le travail décent figurent au nombre des «dimensions manquantes» les plus fréquemment signalées par les critiques. Un «oubli» d'autant plus surprenant que la création d'emplois et le développement de l'entreprise sont des moyens viables de lutte contre la pauvreté. Néanmoins, en 2006, l'OMD 1 («Réduire l'extrême pauvreté et la faim») s'enrichit d'une nouvelle cible, intitulée «Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif», dans le prolongement du Sommet mondial des Nations Unies de 2005, dont les participants, établissant le bilan des avancées réalisées depuis 2000, décidèrent «de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement»¹⁷. Cette cible, qui n'a pas été quantifiée, a été considérée avant tout comme un idéal vers lequel il s'agissait de tendre.

III. Elaborer le cadre de développement pour l'après-2015

13. On assiste aujourd'hui, dans le système des Nations Unies et en dehors, à une multiplication des initiatives, travaux préparatoires et débats qui, s'inspirant des enseignements qui ont pu être tirés de la réalisation des OMD, s'attachent à définir les traits jugés les plus pertinents du programme de l'après-2015. L'objectif majeur, qui est de parvenir à un consensus sur un agenda international apte à répondre aux défis du développement au cours des prochaines décennies, bénéficie du soutien de l'opinion publique et témoigne des engagements crédibles pris au terme d'une négociation multilatérale transparente. Il est impératif que le BIT participe activement à ce processus afin de faire en sorte que le travail décent soit reconnu comme l'une des composantes essentielles du programme de l'après-2015.
14. A la fin de 2011, le Secrétaire général a créé un groupe de travail, coprésidé par le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (UNDESA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est notamment composé de hauts fonctionnaires des organismes de l'ONU – OIT y compris – et des

¹⁵ Deepak Nayyar: *The MDGs after 2015: Some reflections on the possibilities*, document d'information de l'équipe de travail du système des Nations Unies sur l'après-2015.

¹⁶ *Op. cit.* à la note 12.

¹⁷ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le document final du Sommet mondial, oct. 2005.

institutions de Bretton Woods. En juin 2012, le groupe a publié un rapport intitulé *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*¹⁸.

15. Ce rapport constitue l'une des premières étapes de la mise au point d'une feuille de route pour l'après-2015. Il souligne que les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire conservent toute leur pertinence et préconise de fonder le futur programme sur ces valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité. Il estime que les OMD, fondés sur des objectifs et des cibles simples et clairement définis, sont des outils très efficaces, mais propose de rattacher ces cibles et objectifs à quatre axes clés, étroitement liés: 1) un développement social partagé; 2) un développement économique partagé; 3) la viabilité environnementale; 4) la paix et la sécurité. Il considère qu'il convient de laisser aux pays une ample marge de manœuvre pour élaborer leurs politiques et ajuster cibles et objectifs, mais préconise toutefois d'assurer à ces politiques un degré de cohérence élevé, à l'aide d'un ensemble d'éléments susceptibles d'orienter l'action sans être trop prescriptifs. Les cibles et les objectifs visés au titre du développement économique partagé – éradiquer la pauvreté et la faim, réduire les inégalités, œuvrer en faveur du travail décent et de l'emploi productif – seront plus faciles à atteindre si l'on peut s'appuyer sur certains «catalyseurs»: un système commercial mondial stable et équitable, des systèmes de protection sociale performants, des politiques macroéconomiques cohérentes aptes à favoriser une croissance verte qui profite à tous.
16. Le rapport a pour finalité d'orienter les travaux du groupe de haut niveau, composé de personnalités éminentes, qui a été mis sur pied en juillet 2012 pour conseiller le Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015. Le groupe, qui réunit 26 représentants des gouvernements, des ONG, du secteur privé et du monde universitaire, est coprésidé par M. Susilo Bambang Yudhoyono, Président de la République d'Indonésie, M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, et M. David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni¹⁹. Il doit préparer un rapport qui sera soumis au Secrétaire général en mars 2013 et travailler en coordination avec le groupe de travail intergouvernemental chargé par l'Assemblée générale d'élaborer les objectifs de développement durable proposés à Rio+20. Le Secrétaire général et le groupe de travail intergouvernemental établiront leur propre rapport, qui sera soumis à l'examen des Etats membres lors de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2013.
17. Le suivi du document final adopté à Rio+20 constituera un thème de réflexion important pour l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera la question du programme de développement de l'après-2015 à sa session de septembre 2013. Un document séparé établi pour le Conseil d'administration examine les répercussions de Rio+20 pour l'OIT, l'une d'entre elles étant la nécessité de participer à l'élaboration des objectifs relatifs au développement durable²⁰. Si la stratégie adoptée en matière d'OMD reste inchangée pour l'après-2015, il faudra vraisemblablement qu'elle englobe les objectifs environnementaux,

¹⁸ Nations Unies: *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, rapport présenté au Secrétaire général par l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (New York, 2012). Accessible en ligne à l'adresse: http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/Post_2015_UNTTreport.pdf.

¹⁹ Voir: <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2012/07/31/un-secretary-general-appoints-high-level-panel-on-post-2015-development-agenda>. Malgré les efforts déployés pour assurer à ce groupe de haut niveau une représentation équilibrée, sur le plan géographique comme sur celui de la parité hommes/femmes, on n'y trouve aucun représentant des travailleurs ou des syndicats, ainsi que le fait remarquer la Confédération syndicale internationale (CSI). Voir: <http://www.ituc-csi.org/panel-de-haut-niveau-de-l-onu.html?lang=fr>.

²⁰ Document GB.316/POL/3.

économiques et sociaux. Trouver un accord sur la liste de ces objectifs, qui devra être assez courte pour être gérable, sera probablement une tâche ardue sur un plan tant conceptuel que politique.

18. Pour soutenir les initiatives décrites ci-dessus et favoriser un dialogue participatif, le Groupe des Nations Unies pour le développement (présidé par le PNUD) a lancé un débat mondial sur l'après-2015 avec les gouvernements, les ONG, le secteur privé, les syndicats et les universitaires, par l'intermédiaire d'un programme prévoyant la tenue d'au moins 50 consultations nationales et de neuf consultations thématiques, la mise en place d'un portail Web et l'organisation d'une campagne de sensibilisation visant les médias sociaux ²¹.
19. La première consultation thématique, organisée conjointement par l'OIT et le PNUD sur le thème de la croissance, du changement structurel et de l'emploi, s'est déroulée les 15 et 16 mai 2012 à Tokyo, sous les auspices du gouvernement japonais ²². Des représentants des syndicats et des organisations patronales ont participé à cette rencontre. Les participants ont examiné les évolutions économiques, démographiques, technologiques et sociales, et sont parvenus à la conclusion que les problèmes du chômage, du sous-emploi et du secteur informel resteront au cœur de la problématique du développement bien au-delà de 2015. Ils ont également passé en revue les pratiques les plus favorables à l'instauration de modèles de croissance plus inclusifs et durables. Ils se sont attachés à définir les caractéristiques les plus utiles du futur cadre: portée véritablement mondiale, recentrage sur un petit nombre de priorités en lien direct avec la vie des gens, juste équilibre entre mesures économiques et mesures sociales, promotion de l'innovation et du pragmatisme, adaptation aux réalités nationales, participation effective du secteur privé et des syndicats au dialogue et au suivi des résultats ²³.

IV. Questions à traiter

20. L'établissement d'un consensus mondial sur la portée du programme de développement pour l'après-2015 promet d'être une tâche complexe, notamment en raison des nombreux arbitrages qui devront être négociés: compromis entre les intérêts divergents des pays et des groupes, entre des priorités concurrentes et la nécessité de cibler l'action, entre la demande d'assistance et le danger des prescriptions ouvertes. Cette tâche fournit également de multiples occasions de renforcer l'Agenda du travail décent, et il est important que le Bureau mette au point une stratégie à cet effet.
21. Les initiatives et propositions de l'OIT concernant le Pacte mondial pour l'emploi, les socles de protection sociale et l'emploi des jeunes suscitent déjà un intérêt considérable. Le Bureau joue également un rôle de premier plan dans les réseaux interinstitutions traitant de questions liées au développement des compétences, à l'égalité entre hommes et femmes et aux emplois verts; il a engagé avec les organismes des Nations Unies et les institutions de

²¹ Voir: http://www.undg.org/docs/12631/Post-2015%20webinar%20DOCO_6%20August%202012-FINAL.pdf.

²² Les huit autres consultations thématiques, qui devraient avoir lieu avant fin mars 2013, seront consacrées aux thèmes suivants: santé; population; conflits et fragilités; viabilité environnementale; sécurité alimentaire et nutrition; gouvernance; éducation; inégalités. Le BIT participera aux trois dernières.

²³ Voir: <http://www.ilo.org/global/meetings-and-events/events/setting-development-agenda-beyond-2015/lang-en/index.htm>.

Bretton Woods une collaboration et un dialogue inédits sur les questions relatives à l'emploi et à la croissance partagée.

22. Au fur et à mesure du déroulement des activités liées à la préparation de l'après-2015, le Bureau signalera à ses mandants tripartites les possibilités d'échange et de débat qui se présenteront aux niveaux national et régional, et, le cas échéant, fera le nécessaire pour les aider à y participer. La participation aux travaux du groupe de travail des Nations Unies va également se poursuivre et permettra de se tenir au courant des nouvelles idées. Au cours des années à venir, le Bureau préparera à l'attention des mandants de brèves notes d'information qui feront le point sur les débats.
23. Le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes et le groupe de travail intergouvernemental mis en place pour mettre au point les objectifs de développement dans le prolongement de Rio+20 sont en train d'établir leurs rapports à l'Assemblée générale; il importe par conséquent de les informer de manière très précise sur le rôle essentiel que joue l'Agenda du travail décent dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté, mais aussi pour tout un ensemble de nouvelles questions de portée mondiale qui revêtent aujourd'hui un caractère prioritaire.
24. L'organisation d'activités techniques plus pointues dans les domaines prioritaires va également influencer sur le processus post-2015²⁴. Il est probable que l'on continuera à privilégier nettement les objectifs et les cibles susceptibles d'être exprimés en termes quantitatifs et dont il est possible de mesurer précisément la progression. L'amélioration des indicateurs statistiques sur les différents aspects du travail décent sera une contribution importante.
25. L'évolution de la «géographie» de la pauvreté incite également à préférer d'autres modalités d'aide au développement; le but visé n'est plus seulement de fournir une assistance efficace à grande échelle, conformément au modèle traditionnel, mais de mettre en œuvre des modalités «douces» plus sophistiquées – échange de connaissances et de bonnes pratiques, promotion de l'innovation stratégique. Dans ce domaine, le Bureau pourra s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise en collectant et en diffusant des bonnes pratiques pour le G20 et la coopération Sud-Sud.
26. Les délibérations de l'Assemblée générale constitueront enfin une étape cruciale dans la mise en place du programme de développement pour l'après-2015. La discussion générale sur le développement, le travail décent et les emplois verts, qui se tiendra en juin 2013 à la Conférence internationale du Travail, contribuera à élargir la portée des messages fondamentaux de l'OIT, en permettant notamment de mettre en lumière le rôle essentiel que joue le travail décent dans les composantes économique, sociale et environnementale du développement, et de proposer des actions à entreprendre dans le cadre de la future architecture mondiale. Le Directeur général du BIT pourrait avoir pour mission de soumettre ces messages à l'Assemblée générale.
27. Les mandants de l'OIT devront veiller à ce que l'Agenda du travail décent fasse partie intégrante du programme mondial et des stratégies nationales de développement. Il importera que les mandants, avec l'aide du Bureau, saisissent activement toutes les possibilités d'éclairer les délibérations de l'Assemblée générale résumées dans le présent document. Dans cette perspective, il serait souhaitable que les mandants de l'OIT fassent connaître leurs priorités aux ministères des affaires étrangères ou de la coopération au développement appelés à définir les stratégies qui seront défendues par les délégations nationales, lesquelles, à New York, seront les principaux négociateurs.

²⁴ Le document GB.316/POL/3 contient des suggestions concrètes quant à l'approche à adopter en matière de développement durable.

Projet de décision

28. Le Conseil d'administration invite le Directeur général à:

- a) *élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à inscrire le travail décent au cœur des priorités du programme mondial de développement pour l'après-2015;***
- b) *préparer à l'attention des mandants des notes d'information sur l'avancement des délibérations relatives à l'après-2015, afin de les aider à participer à l'échelon national au débat sur le programme mondial de développement.***